

Communiqué de presse

Paris, le 12 juin 2007

Pour les professionnels du Tourisme et de l'Immobilier : Une assurance annulation des locations saisonnières pour faire face aux aléas exceptionnels..

Du fait du « devoir de précaution », les évènements climatiques et les sinistres de pollution ont et auront un impact de plus en plus important sur l'économie du tourisme.

A cet effet, Solly Azar Assurances lance Pass'hébergement, nouvelle assurance annulation « toutes causes » offrant, en plus des garanties traditionnelles, des garanties innovantes en cas de circonstances exceptionnelles telles que :

- Annulation suite à la fermeture administrative des littoraux pour pollution des mers,
- Interruption de séjours en cas d'inondation, d'incendie, risque d'avalanche,
- Retard d'arrivée lié à des évènements climatiques en cas de tempête de neige, impossibilité temporaire d'accès, fermeture des autoroutes, ...

Solly Azar Assurances crée et gère depuis 30 ans des produits d'assurances atypiques, originaux et malins destinés à des populations souvent peu couvertes par les compagnies d'assurance traditionnelles.

Fidèle à sa stratégie de niche, Solly Azar Assurances élargit ainsi sa gamme « loisirs » avec cette offre dédiée aux professionnels du tourisme et de l'immobilier tels que les agences immobilières, les campings, les hôtels, les centrales de réservation...

Une assurance adaptée aux professionnels du tourisme et de l'immobilier

Pass'hébergement prend en charge toutes les natures de location (maison, appartement, gîte, chambres d'hôtel, camping) et permet aux professionnels des loisirs et du tourisme, de pallier le manque à gagner lié aux annulations, également dues aux événements indiqués ci-dessus. Ils pérennisent ainsi leurs relations avec les propriétaires en leur apportant une garantie supplémentaire et rassurent les locataires en les amenant ainsi à réserver plus tôt.

En 2006, 54,1 % des français optaient, dans le cadre de leurs vacances, pour l'hébergement marchand.*

3 garanties innovantes pour faire face aux aléas exceptionnels

Du fait du « devoir de précaution », les événements climatiques et les sinistres de pollution ont et auront un impact de plus en plus important sur l'économie du tourisme.

- **La garantie « pollution des mers »** : remboursement des frais de location lorsqu'une pollution des plages donne lieu à une fermeture administrative, dans un périmètre de 200 km et à concurrence de 10 jours maximum.
- **La garantie « Interruption de séjour »** : remboursement des frais de location dans le cas d'une interruption de séjour suite à une évacuation de site, déclenchée par les autorités compétentes et pour les motifs suivants : Incendie, Raisons climatiques (risque d'avalanche, inondation ...) et suite à un retour anticipé pour raison médicale, décès d'un proche...
- **La garantie « Retard de départ et d'arrivée »** : remboursement des frais d'une journée de location suite à l'impossibilité d'accéder à la location par route ou par chemin de fer du fait de mauvaises conditions climatiques. L'application de cette garantie est conditionnée par la fermeture de l'intégralité des axes routiers et ferroviaires permettant l'accès aux lieux de villégiature.

Une large couverture des risques

La garantie annulation « toutes causes » est étendue aux motifs suivants :

- maladie, accident,
- licenciement économique,
- refus de visa touristique,
- complication de grossesse,
- modification de la date de congés
- etc...



**Source : Direction du Tourisme, TNS Sofres -2006*



Le Groupe Solly Azar

30 ans après sa création, Solly Azar est aujourd'hui devenu un Groupe, exerçant ses compétences sur deux métiers, une activité historique de courtier grossiste et, parallèlement, un savoir-faire de courtier services, apporteur de solutions en marque blanche pour des partenaires grands comptes et des courtiers spécialisés :

- **Solly Azar Assurances** regroupe les activités historiques de courtier grossiste (Solly Azar Assurances, Santé et Vie et Risques Spécifiques)
- **Solly Azar Solutions** regroupe les activités de courtier services spécialisé en gestion pour compte de tiers.

En pratiquant ces deux activités complémentaires, Solly Azar est fidèle à sa Vocation: **être créateur permanent et apporteur de solutions simples, originales et pertinentes dans le monde de l'assurance.**

Le Groupe Solly Azar enregistre pour 2006 un Chiffre d'Affaires consolidé de 52,1 millions d'Euros et comprend 430 collaborateurs.

Le Groupe Solly Azar est filiale du Groupe VERSPIEREN 1^{er} courtier français indépendant.

A propos de Solly Azar Assurances

La spécificité de Solly Azar, en sa qualité de courtier grossiste, est de concevoir et placer auprès des compagnies des produits originaux à destination de clientèles ciblées généralement peu ou pas couvertes par les offres standards, avec pour objectif d'" être là où les autres ne sont pas ". C'est ce que l'on appelle une stratégie de " niche ". La signature de Solly Azar, " Assurément différent ", conforte cette position atypique sur le marché, d'assureur de complément. Le sens de l'innovation et de la créativité est reconnu et reste l'un des atouts majeurs de la société.

Solly Azar est aujourd'hui le 2^{ème} courtier grossiste français et commercialise principalement ses produits d'assurance à travers un réseau national de 8.000 intermédiaires en assurance.

A propos de Solly Azar Solutions

Son activité de courtier services permet au Groupe Solly Azar de mobiliser des ressources spécifiques pour le compte de ses clients (MMA, Eurofil, LCL, Toyota Assurances, SwissLife...) de la conception de produits à la gestion des contrats.

Solly Azar Solutions bénéficie d'une expérience de plus de 15 ans dans le domaine de la gestion pour compte de tiers et du savoir-faire du Groupe Solly Azar en matière d'élaboration de produits et d'application des nouvelles technologies à la souscription et à la gestion des contrats d'assurance : ingénierie produit, accompagnement marketing et commercial, vente à distance, plates-formes de gestion et centres d'appels, outils technologiques sur mesure...



Groupe Solly Azar

SAS au capital de 200 000 euros, 353 508 955 RCS Paris.

Société de courtage d'assurances. Siège social : 60, rue de la Chaussée d'Antin, 75439 Paris Cedex 09 n° ORIAS 07 008 500 - www.orias.fr